

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2010/2553(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la Birmanie		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Myanmar Birmanie		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
11/02/2010	Résultat du vote au parlement		
11/02/2010	Débat en plénière		
11/02/2010	Décision du Parlement	T7-0033/2010	Résumé
11/02/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2010/2553(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B7-0105/2010	09/02/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0106/2010	09/02/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0107/2010	09/02/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0108/2010	09/02/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0109/2010	09/02/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0110/2010	09/02/2010	EP	

Proposition de résolution commune		RC-B7-0105/2010	09/02/2010		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0033/2010	11/02/2010	EP	Résumé

Résolution sur la Birmanie

Suite au débat qui s'est tenu le 9 février 2010, le Parlement européen a adopté par 61 voix pour une résolution sur la Birmanie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL ainsi que par les députés lituaniens Juozas IMBRASAS et Rolandas PAKSAS (tous deux EFD).

Les députés condamnent fermement les violations permanentes et systématiques des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des droits démocratiques fondamentaux de la population de Birmanie/Myanmar. Ils se disent vivement préoccupés par la condamnation de Mme Aung San Suu Kyi et demandent sa remise en liberté immédiate et inconditionnelle. Ils demandent également que lui soit octroyé le droit de participer aux prochaines élections, même si ces élections ne seront probablement pas libres, ni démocratiques. Dans la foulée, le Parlement prie les gouvernements chinois, indien et russe d'utiliser, par rapport aux autorités birmanes les moyens d'influence dont ils disposent sur les plans économique et politique afin de favoriser la mise en ?uvre d'améliorations significatives dans le pays, et de cesser de lui fournir des armes et d'autres ressources stratégiques.

Les députés appellent le gouvernement de Birmanie/Myanmar d'ouvrir un véritable dialogue avec la LND, la Ligue nationale pour la démocratie de Mme Aung San Suu Kyi ainsi qu'avec tous les autres partis d'opposition. Ils invitent également le gouvernement de Birmanie/Myanmar à prendre sans retard les mesures nécessaires pour garantir un processus électoral libre, équitable, transparent et conforme aux normes internationales notamment en autorisant tous les électeurs et tous les partis politiques à prendre part à ce processus et à accepter la présence d'observateurs internationaux.

Condamnant les accusations arbitraires contre les opposants birmans, en particulier la répression permanente dont sont victimes les moines bouddhistes, les députés exhorte les autorités birmanes à cesser les arrestations politiques, à libérer immédiatement et sans conditions tous les prisonniers d'opinion, y compris les moines, et à rétablir entièrement leurs droits politiques.

Les députés rappellent au passage qu'il y aurait environ un demi-million de personnes déplacées dans l'est de la Birmanie, quelque 140.000 réfugiés séjournant dans des camps le long de la frontière avec la Thaïlande et plus de 200.000 Rohingyas dispersés dans le sud-est du Bangladesh, tous victimes de trafics. Il y aurait en outre quelque 5.000 réfugiés karens en fuite depuis la Thaïlande avec un risque grandissant à leur retour de subir de graves violations des droits de l'homme, notamment la mise au travail forcé et les viols, par les soldats de l'armée birmane. Les députés demandent dès lors au gouvernement thaïlandais de continuer à accorder refuge et protection aux réfugiés karens et de collaborer avec le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, afin de trouver une solution pour ces réfugiés. Ils prient notamment la Commission, dès lors que se poursuit le conflit à la frontière birmano-thaïlandaise, de maintenir l'aide de l'Office humanitaire de la Communauté européenne aux réfugiés de cette région en 2010.

Le Parlement invite encore fermement la junte militaire birmane à :

- mettre un terme immédiat au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats ;
- stopper les campagnes d'épuration ethnique contre les minorités, notamment celles qui cherchent refuge dans les pays voisins;
- cesser de restreindre la liberté de réunion, d'association, de circulation et d'expression en Birmanie/Myanmar.

Enfin, le Parlement invite ce pays à veiller à ce que toutes les allégations de violation des droits de l'homme fassent l'objet d'une enquête exhaustive, transparente, efficace, impartiale et indépendante, et demande le maintien de restrictions à l'égard du régime birman jusqu'à constater des avancées tangibles vers sa démocratisation.